

COMMENTAIRE
DE LA
CHARTRE
DES
NATIONS UNIES

Edition française
établie par André-Marie Guynat
et revue par Edvard Hambro

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI
ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE, NEUCHÂTEL

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7

Première partie

DÉVELOPPEMENT ET PLAN GÉNÉRAL

ÉCHEC DE L'EXPÉRIENCE TENTÉE AVEC LA SOCIÉTÉ DES NATIONS	11
LES NATIONS UNIES — POUR LA GUERRE	12
LES PROPOSITIONS DE DUMBARTON-OAKS	14
L'ACCORD DE YALTA	19
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION INTERNA- TIONALE	20
ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE	22
PROCÉDURE DE LA CONFÉRENCE	24
DOCUMENTATION ET COMPTES RENDUS DE LA CONFÉRENCE	28
FORME ET CARACTÈRE DE LA CHARTE EN GÉNÉRAL	30
CONTENU DE LA CHARTE	32
1. Buts et principes	33
2. Membres et organes	35
3. Assemblée générale	37
4. Conseil de Sécurité	42
5. Cour internationale de Justice	45
6. Secrétariat	47
7. Règlement pacifique des différends	48
8. Action coercitive	50
9. Accords régionaux	53
10. Coopération économique et sociale	55
11. Administration des territoires non autonomes	59
12. Dispositions diverses	62
13. Entrée en vigueur et révision de la Charte	64

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. La Commission préparatoire et ses travaux
2. L'Assemblée générale
3. Le Conseil de Sécurité
4. Le Conseil économique et social
5. Le Conseil de Tutelle
6. La Cour internationale de Justice
7. Le Secrétariat
8. Siège permanent des Nations Unies
9. Dissolution de la Société des Nations

LES NATIONS UNIES AU TRAVAIL

1. Membres de l'Organisation
2. Maintien de la paix
3. La sécurité internationale et la réglementation des armements
4. Coopération en matière économique et sociale
5. Territoires non autonomes et tutelle
6. Conclusions

Deuxième partie

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Préambule

Chapitre I. BUTS ET PRINCIPES

Article 1 (Buts)

Article 2 (Principes)

Chapitre II. MEMBRES

Article 3 (Membres originaires)

Article 4 (Admission de nouveaux membres)

Article 5 (Suspension)

Article 6 (Exclusion)

(Retrait des membres)

Chapitre III. ORGANES

- Article 7 (Organes principaux et subsidiaires) 159
- Article 8 (Egalité des conditions d'accès aux fonctions pour les hommes et les femmes) 160

Chapitre IV. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composition:

- Article 9 (Membres et représentants) 162

Fonctions et pouvoirs:

- Article 10 (Définition générale) 163
- Article 11 (Maintien de la paix et de la sécurité) 167
- Article 12 (Différends soumis au Conseil de Sécurité) 171
- Article 13 (Coopération politique, économique et sociale) 173
- Article 14 (Ajustement pacifique des situations) 176
- Article 15 (Rapports des autres organes) 179
- Article 16 (Régime de tutelle) 182
- Article 17 (Budget) 182

Vote:

- Article 18 (Conditions du vote) 185
- Article 19 (Retard dans le paiement des contributions) 188

Procédure:

- Article 20 (Sessions) 189
- Article 21 (Règlement intérieur) 191
- Article 22 (Organes subsidiaires) 191

Chapitre V. CONSEIL DE SÉCURITÉ

Composition:

- Article 23 (Membres permanents et membres élus) 192

Fonctions et pouvoirs:

- Article 24 (Responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité) 196
- Article 25 (Force obligatoire des décisions) 198
- Article 26 (Réglementation des armements) 199

	Pages
<i>Vote :</i>	
Article 27 (Conditions du vote)	201
<i>Procédure :</i>	
Article 28 (Organisation et réunions)	202
Article 29 (Organes subsidiaires)	207
Article 30 (Règlement intérieur)	207
Article 31 (Participation aux délibérations des membres non représentés au Conseil)	213
Article 32 (Participation aux délibérations des Etats non représentés, qu'ils soient membres ou non)	218
Chapitre VI. RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS	
Article 33 (Obligations générales des parties)	223
Article 34 (Pouvoir d'enquête du Conseil de Sécurité)	225
Article 35 (Possibilité pour les Etats de soumettre leurs différends au Conseil ou à l'Assemblée)	229
Article 36 (Pouvoir du Conseil de sécurité de faire des recommandations)	230
Article 37 (Recours des parties au Conseil et pouvoir du Conseil de faire des recommandations)	232
Article 38 (Soumission des différends au Conseil par les parties d'un commun accord)	235
Chapitre VII. ACTION EN CAS DE MENACE CONTRE LA PAIX, DE RUPTURE DE LA PAIX ET D'ACTE D'AGRESSION	
Article 39 (Autorité du Conseil de Sécurité)	239
Article 40 (Mesures provisoires)	244
Article 41 (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée)	245
Article 42 (Mesures impliquant l'emploi de la force armée)	247
Article 43 (Accords réglant l'emploi des forces armées)	249
Article 44 (Part prise dans les décisions par les Etats qui ne font pas partie du Conseil)	253
Article 45 (Disponibilité des forces aériennes)	255
Article 46 (Plans pour l'emploi des forces armées)	257
Article 47 (Composition et fonctions du Comité d'Etat-Major)	257
Article 48 (Mesures prises par les membres pour exécuter les décisions du Conseil)	263

	Pages
Article 49 (Assistance mutuelle)	262
Article 50 (Droit de consulter le Conseil de Sécurité sur certains problèmes économiques)	263
Article 51 (Droit de légitime défense)	263
Chapitre VIII. ACCORDS RÉGIONAUX	
Article 52 (Possibilité de tels accords et leur utilité pour le règlement pacifique des différends)	272
Article 53 (Emploi de mesures coercitives)	277
Article 54 (Obligation d'informer le Conseil de Sécurité)	280
Chapitre IX. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE	
Article 55 (Buts)	281
Article 56 (Engagement des membres)	285
Article 57 (Institutions spécialisées et leurs relations avec l'O.N.U.)	287
Article 58 (Coordination des programmes et des activités des institutions spécialisées)	301
Article 59 (Création de nouvelles institutions spécialisées)	302
Article 60 (Responsabilité pour l'exercice des fonctions de l'O.N.U.)	304
Chapitre X. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	
<i>Composition :</i>	
Article 61 (Membres et représentation)	307
<i>Fonctions et pouvoirs :</i>	
Article 62 (Etudes, rapports et recommandations)	309
Article 63 (Conclusion d'accords avec les institutions spécialisées)	312
Article 64 (Moyens de recevoir des rapports)	315
Article 65 (Assistance donnée au Conseil de Sécurité)	316
Article 66 (Autres fonctions)	317
Article 67 (Conditions de vote)	319
<i>Procédure :</i>	
Article 68 (Formation des commissions)	320
Article 69 (Participation aux délibérations des membres de l'O.N.U.)	322

Article 70 (Accords réglant la participation des institutions spécialisées)	
Article 71 (Accords pour consulter les organisations non gouvernementales)	
Article 72 (Règlement intérieur)	

Chapitre XI. DÉCLARATION RELATIVE AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

Article 73 (Obligations dans l'intérêt des indigènes)	
Article 74 (Obligations dans l'intérêt du reste du monde)	

Chapitre XII. RÉGIME INTERNATIONAL DE TUTELLE

Article 75 (Etablissement du régime)	
Article 76 (Buts)	
Article 77 (Territoires auxquels il s'applique)	
Article 78 (Exemption des membres)	
Article 79 (Définition des termes du régime de tutelle)	
Article 80 (Survivance des droits antérieurs)	
Article 81 (Contenu des accords du régime de tutelle)	
Article 82 (Détermination des zones stratégiques)	
Article 83 (Régime particulier pour les zones stratégiques)	
Article 84 (Devoir de l'autorité chargée de l'administration en ce qui concerne le maintien de la paix)	
Article 85 (Exercice des fonctions de l'O.N.U.)	

Chapitre XIII. CONSEIL DE TUTELLE

Composition :

Article 86 (Membres et représentation)	
--	--

Fonctions et pouvoirs :

Article 87 (Pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil de tutelle)	
Article 88 (Rapport de l'autorité chargée de l'administration)	

Vote :

Article 89 (Procédure de vote)	
--------------------------------	--

Procédure :

Article 90 (Règles de procédure)	
Article 91 (Assistance du Conseil économique et social et des institutions spécialisées)	

Chapitre XIV. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Article 92 (Situation et statut de la Cour)	364
Article 93 (Parties au statut)	370
Article 94 (Force obligatoire des décisions)	372
Article 95 (Recours à d'autres tribunaux)	374
Article 96 (Avis consultatifs)	374

Chapitre XV. SECÉTARIAT

Article 97 (Composition du Secrétariat et nomination du secrétaire)	377
Article 98 (Fonctions du secrétaire général et rapport annuel)	379
Article 99 (Questions de la paix et de la sécurité)	380
Article 100 (Indépendance du secrétaire général et du personnel)	381
Article 101 (Nomination et affectation du personnel)	384

Chapitre XVI. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 102 (Enregistrement des traités)	388
Article 103 (Conflit entre les obligations dépendant de la Charte et les autres obligations)	391
Article 104 (Capacité juridique de l'O.N.U.)	393
Article 105 (Privilèges et immunités)	394

Chapitre XVII. DISPOSITIONS TRANSITOIRES DE SÉCURITÉ

Article 106 (Responsabilité des parties à la déclaration de Moscou et responsabilité de la France)	399
Article 107 (Action entreprise par les puissances victorieuses)	402

Chapitre XVIII. AMENDEMENTS

Article 108 (Procédure des amendements)	405
Article 109 (Conférence générale)	408

Chapitre XIX. RATIFICATION ET SIGNATURE

Article 110 (Ratification et entrée en vigueur)	413
Article 111 (Langues employées et authenticité des textes)	416